

2J METHAVERT
Société par actions simplifiée au capital de 2 740 euros
Siège social : 48 Route des Fougères, 79700 MAULEON
889 994 711 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 31 JUILLET 2025

*L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le trente-et-un juillet,
A 14 heures,*

Monsieur Aurélien JOUTEAU,
Demeurant Maison Neuve, 49360 SOMLOIRE

Agissant en qualité de Président de la société 2j METHAVERT sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2025.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 9 juillet 2025 a décidé une réduction du capital social d'un montant de 580 euros pour le ramener de 2 740 euros à 2 160 euros par voie de rachat de 58 actions de 10 euros chacune, au prix unitaire de 3 913,50 euros, appartenant à la société METHAN AVENIR, représentée par Monsieur Fabrice BARIL, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce ou le Tribunal des activités économiques, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 50 000 euros ;
- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NIORT le 10 juillet 2025 ;
- qu'il a constaté, à la date du 31 juillet 2025, soit à l'expiration du délai de vingt (20) jours fixé à l'article R225-152 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est **définitivement réalisée et effective à compter de ce jour** ainsi que la modification corrélative des statuts, le prix de vente des actions étant versé à la société METHAN AVENIR par virement en date de ce jour.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Aurélien JOUTEAU
Président

